

Le canton de Berne compte quelque septante entreprises qui récupèrent les voitures usagées et les métaux. Un cinquième de ces entreprises posent problème car elles violent – parfois de manière grave – les prescriptions légales, notamment celles en matière de protection de l'environnement. Le canton a lancé en 2002 un plan d'action coordonné pour que toutes les entreprises de ce secteur soient mises en conformité d'ici à la fin de l'année 2006. La responsabilité de ce projet incombe à l'Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets (OPED) et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Pour ce qui est de la réalisation, elle relève avant tout des communes, avec l'appui des préfetures.

Démolition de voitures et récupération de ferraille: priorité à l'égalité en droit

Les entreprises qui récupèrent la ferraille et les carcasses de voitures jouent un rôle essentiel dans le recyclage des vieux métaux, dans la mesure où elles trient les différentes matières, puis les stockent séparément avant de les valoriser. Nombre d'entre elles représentent toutefois un risque sérieux pour la protection des eaux. En effet, les voitures usagées contiennent de grandes quantités de carburant, d'huile de moteur, d'huile de boîte de vitesses, de liquide de freins, d'acide de batterie ou de solutions antigel. Quant aux métaux, ils sont souvent couverts d'émulsions protectrices, d'huiles ou de graisses.

Lorsque l'entreprise ne dispose pas des équipements adéquats ou ne traite pas ces déchets de manière appropriée, elle risque de polluer le sol, les eaux souterraines et les eaux superficielles. Outre les prescriptions en matière de protection des eaux, il importe

aussi de faire respecter celles qui relèvent de la police des constructions (conformité de l'activité à la zone d'implantation par exemple) et de la protection contre l'incendie, ou encore celles qui régissent le traitement des déchets.

Selon un recensement réalisé au sein de l'administration, le canton de Berne compte quelque septante entreprises de récupération de métaux, et une estimation approximative permet de supposer que quinze d'entre elles ne respectent pas toutes les prescriptions en vigueur. Les services compétents ont multiplié les démarches auprès de la quasi-totalité de ces entreprises pour les inviter à remettre leurs installations en conformité avec la loi.

Les efforts étant restés vains pour certaines entreprises, les autorités ont lancé un plan d'action intitulé "Récupération de voitures usagées et de mé-

taux dans le canton de Berne" dont les principaux objectifs sont:

- d'empêcher l'implantation de toute nouvelle entreprise non agréée;
- d'assainir toutes les entreprises non conformes à la loi jusqu'à la fin de l'année 2006, agréer leur exploitation ou nettoyer les lieux.

Les entreprises accordent une plus grande importance aux prescriptions d'exécution plutôt qu'aux prescriptions légales, plus théoriques. Durant l'année 2002, il a donc fallu reprendre les différents textes applicables, les classer par ordre de priorité et les reformuler en prévision de leur application pratique, tout en coordonnant les travaux dans les différents domaines afin d'éviter d'éventuelles contradictions. Le groupe de travail a ensuite élaboré un instrument d'exécution qui a permis de fournir aux autorités communales des informations ciblées sur les prescriptions en vigueur dans le secteur et leur présenter clairement la procédure à suivre pour remettre en conformité les entreprises qui ne le sont pas. Toutes les procédures de conformité devront être lancées d'ici fin de l'année 2003.

Dès 2004, les communes veilleront au respect des délais et contrôleront les résultats des travaux afin que tous les acteurs bernois de ce secteur du recyclage soient soumis aux mêmes obligations d'ici à la fin de l'année 2006.



Nombre d'entreprises de récupération de métaux et de voitures usagées présentent un risque sérieux pour la protection des eaux et du sol.

Ernest Widmer
Section eaux usées industrielles
et artisanales, OPED
Image et texte partiel repris du bulletin
d'information de l'OPED (2/2002),
Reiterstrasse 11, 3011 Berne,
www.gsa.bve.be.ch